



LYME SANS FRONTIÈRES (LSF)

Association nationale d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé
« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme,
en particulier des formes sévères, persistantes ou/et tardives, donc chroniques,
et de ses co-infections, et plus généralement, les infections dites froides et cachées.»

Strasbourg, le 11 Juillet 2021

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)** de votre Association **pour statuer notamment sur les comptes de l'exercice social 2019 (Pour régularisation)**

Cette occasion privilégiée de communication-débat nous permettra de vous rendre compte de son activité et d'être à votre écoute.

L'Assemblée aura lieu au siège social: *Maison des Associations de Strasbourg*
MDAS - 1a, Place des Orphelins - 67000 STRASBOURG

Salle Marguerite Yourccenar (*Rez-de-Chaussée*)

VENDREDI 30 JUILLET 2021 (Matin)

de 10h15 à 12h00 (*Accueil: 09h30 à 10h00 pour la signature de la Feuille de présence*) –

avec l'**Ordre du jour** suivant :

- 1° Ouverture de l'Assemblée et Mot de Bienvenue ;
- 2° Constitution du Bureau de l'Assemblée et désignation des scrutatrices / scrutateurs ;
- 3° Rapport sur la gestion du Bureau National, notamment sur la situation morale et financière ;
- 4° Présentation des comptes de l'exercice social 2019 ;
- 5° Proposition d'affectation du résultat ;
- 6° Proposition de fixation du montant
(*Pour régularisation*)
 - de la cotisation annuelle des membres (personnes physiques ou morales) : Actifs, Fondateurs ;
 - du CORRECTIONSminimum du soutien financier des membres Bienfaiteurs ;
 - des éventuels droits d'entrée à verser par les différentes catégories de membres de l'association (personnes physiques ou morales) : Actifs, Fondateurs, Bienfaiteurs ;
- 7° Délibérations sur le projet des résolutions ;
- 8° Clôture de l'Assemblée.

En annexe vous trouverez le « *Formulaire de Procuration* » et le « *Bulletin de Réservation* ».

Nous sollicitons vivement votre présence et espérons vous rencontrer à cette Assemblée. Si vous n'avez pas de mandataire pour vous représenter, vous pouvez adresser votre Procuration au siège social dont l'adresse est indiquée en bas de page avant le 23 Juillet 2021. D'avance un grand merci

Pour le BUREAU NATIONAL

Pierre RAUSCHER, Représentant légal de l'Association

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg: Volume 92, Folio 136 - Registre de la CNIL n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

SIRET: 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1a, Place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com